



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20221205-2022-175-DE
Date de télétransmission : 05/12/2022
Date de réception préfecture : 05/12/2022

Publié le
05 DEC. 2022

N°2022- 175

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi seize novembre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi dix novembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Remplacement du conseiller municipal démissionnaire au sein de la 5^{ème} commission municipale « Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes » et de la 6^{ème} commission municipale « Politique culturelle Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative »

Rapporteur : F. BARON

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service travaux des assemblées

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjoint(e)s au Maire**, M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**
Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, Mme NGANDE, M. SUDRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA M. PESSOA GRIJO, M. SUDRE, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseiller(e)s municipales / municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. LATRONCHE (donne pouvoir à Mme AMAR), Mme CARPE (donne pouvoir à Mme THIROUX), Mme BENOLIEL (donne pouvoir à M. PICOT), Mme SAILLAND (donne pouvoir à Mme PARLOUAR), Mme DONATIEN, Mme ADOMO (donne pouvoir à M. SOLARO), M. FAUTRE

Secrétaire de séance : H. RIBEIRO

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 42

Nombre de procurations : 5

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

Direction des assemblées, des affaires générales et juridiques
Service Travaux des assemblées
Séance du conseil municipal du 16 novembre 2022

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-21 et L.2121-22 ;

Vu la délibération n°2020-036 du 15 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé à l'unanimité, en application de l'article L. 2121-21 du code général des collectivités territoriales, de ne pas procéder pendant la durée du mandat au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf dispositions législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ;

Vu la délibération n°2020-080 du 23 septembre 2020 portant création de six commissions municipales et définissant leurs compétences et leur composition ;

Vu la délibération n°2020-081 du 23 septembre 2020 modifiée procédant notamment d'une part à la désignation des membres de la 5^{ème} commission municipale « Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droit des femmes », dont Monsieur Lionel VEDRINE conseiller municipal, ainsi que d'autre part à la désignation des membres de la 6^{ème} commission municipale « Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative », dont Monsieur Lionel VEDRINE conseiller municipal ;

Vu la délibération n°2021-102 du 30 juin 2021 portant modification de l'article 5 de la délibération n°2020-081 du 23 septembre 2020 relatif au remplacement d'une conseillère municipale démissionnaire au sein de cette 5^{ème} commission municipale ;

Vu le courrier, reçu en mairie le 11 août 2022, par lequel Monsieur Lionel VEDRINE a indiqué démissionner de son mandat de conseiller municipal ;

Vu l'avis de la 5^{ème} commission « Enseignement - Formation professionnelle - Restauration collective – Enfance - Petite enfance – Jeunesse - Bâtiments communaux – Droits des femmes » émis lors de sa séance du mardi 8 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 6^{ème} commission « Politique culturelle – Politique sportive – Projets de solidarité internationaux – Comité de jumelage – Initiatives festives – Vie associative » émis lors de sa séance du lundi 7 novembre 2022 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de séance du mercredi 9 novembre 2022 ;

Considérant ce qui suit :

Monsieur Lionel VEDRINE, conseiller municipal, issu de la liste « Champigny Alternance », a été désigné, par délibération modifiée du 23 septembre 2020, pour siéger au sein de la 5^{ème} et 6^{ème} commission municipales.

Monsieur Lionel VEDRINE ayant, par le courrier susvisé, fait part de sa décision de démissionner de son mandat de conseiller municipal de Champigny-sur-Marne, il convient dès lors que le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne procède au remplacement de cet élu municipal démissionnaire au sein des 5^{ème} et 6^{ème} commissions municipales.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

37 votes pour, dont 4 procurations (M. LATRONCHE, Mme CARPE, Mme BENOLIEL, Mme SAILLAND)

9 abstentions, dont 1 procuration (Mme ADOMO), Mme CAPORAL, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KETTA-GASSAMA, M. SUDRE, M. SOLARO, M. MAILLER et M. SY

1 NPPV : M. LURIER

ARTICLE 1^{er} : PREND acte de la décision définitive de Monsieur Lionel VEDRINE de démissionner de son mandat de conseiller municipal de Champigny-sur-Marne.

ARTICLE 2 : DESIGNER au sein de la 5^{ème} commission municipale Madame Maria Isabel DA SILVA CIPRIANO, colistière suivante de la liste « Champigny Alternance » et officiellement installée lors de séance du Conseil municipal du 28 septembre 2022, comme conseillère municipale, en remplacement de Madame Jacqueline BENAHMED 17^{ème} adjointe au maire (désormais membre de la 4^{ème} commission) d'une part, et Monsieur Jean-Claude FORHAN, colistier suivant de la même liste et officiellement installé comme conseiller municipal lors de la même séance précitée, en remplacement de Monsieur Lionel VEDRINE, conseiller municipal démissionnaire d'autre part.

ARTICLE 3 : DIT que l'article 5 de la délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020 est désormais modifié comme suit :

1. Alain CHATAUD
2. Sabrina ABCHICHE
3. Saphir AKKOUCHE
4. Bernard GAUDIERE
5. Maria Isabel DA SILVA CIPRIANO
6. Emmanuelle NGANDE
7. Jean-Claude FORHAN
8. Fily KEITA-GASSAMA
9. Chrysis CAPORAL

ARTICLE 4 : DESIGNÉ au sein de la 6^{ème} commission municipale Monsieur Jean-Claude FORHAN, en remplacement de Monsieur Lionel VEDRINE, conseiller municipal démissionnaire.

ARTICLE 5 : DIT que l'article 6 de la délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020 est désormais modifié comme suit :

1. Patrice LATRONCHE
2. Philippe BOULAY
3. Christine ARRON
4. Yohann PICOT
5. Henrique RIBEIRO
6. Céline THEOPHILE
7. Jean-Claude FORHAN
8. Sylvain SOLARO
9. Jean-Jacques MAILLER

ARTICLE 6 : PRECISE que les autres dispositions de la délibération n°2020-081 modifiée du 23 septembre 2020 portant désignation des membres des six commissions municipales, demeurent identiques et inchangées.



Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller Régional d'Ile-de-France

POUR EXTRAIT CONFORME